

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 16 JUIN 2022

2022 - 54 PARTICIPATION DU SYDELA A UNE ETUDE PARTAGEE EFFECTUE SUR LE PARC EOLIEN « LES 4 SEIGNEURS »

L'an deux mille vingt-deux, le Jeudi 16 juin, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 10 juin 2022, s'est réuni dans les locaux du SYDELA (44), sous la présidence de Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 16

Votants : 17

Titulaires présents :

Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Monsieur Frédéric DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande - Atlantique
Monsieur Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Monsieur Maurice BOUHIER, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain
Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon

Délégués titulaires présents (visioconférence) :

Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu
Monsieur Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz
Madame Laurence GUILLEMIN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pont-Château et Saint-Gildas-des-Bois
Monsieur Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande – Atlantique
Monsieur Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Monsieur Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval

Délégués titulaires absents :

Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis (excusé)
Monsieur Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval (excusé – pouvoir donné à F.DUNET)
Monsieur Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon (excusé)
Monsieur Sébastien CHAMBAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo (excusé)
Monsieur Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusé)
Monsieur Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz (excusé)
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay (excusé)
Monsieur Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de de Sud Retz Atlantique (excusé)

Délégués suppléants présents : Nicolas MAHÉ, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Paul ALLANIC

Affichage le 17 juin 2022

Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20220616-2022-54-DE
Date de télétransmission : 16/06/2022
Date de réception préfecture : 16/06/2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'énergie,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment son article L2512-5,

Vu les statuts du SYDELA, et notamment ses articles 3 et 6-2,

Considérant que des problèmes sanitaires ont pu être constatés sur deux exploitations d'élevages bovins à proximité d'un parc éolien, « les 4 seigneurs », sur la Commune de Saffré en Loire-Atlantique.

Considérant que ces problèmes sanitaires ne trouvent pas d'explications rationnelles évidentes et conduisent à de nombreuses tensions sociales, économiques et judiciaires autour de l'éolien et des réseaux électriques qui en assurent le raccordement sur le territoire de la Loire-Atlantique.

Considérant que des problèmes sanitaires similaires ont été remonté dès le début de construction d'un parc éolien à Trans Sur Erdre.

Considérant qu'il a constaté des malfaçons au niveau des fondations dudit parc, et qu'il a été rendu nécessaire de procéder à sa destruction dans le but de le reconstruire sur des bases conformes.

Considérant que les services de l'état ont vu là une opportunité pour mettre en place un protocole de mesure des champs électromagnétique avant / après permettant d'apporter plus d'éléments factuels dans les débats sur les impacts sanitaire du parc éolien.

Considérant que le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) des Pays de la Loire ont décidé d'un commun accord :

- De lancer le 15/11/2021 un projet de recherche et de développements partagés, intitulé DEMEOL, concernant :
 - des mesures ponctuelles de champs électriques et de champs magnétiques, c'est à dire de champs électromagnétiques (0.001 Hz – 100 Hz) à proximité d'éoliennes, d'exploitations agricoles et de fondations superficielles d'éoliennes en cours de destruction/construction
 - une synthèse hydrogéologique du site.
- De lancer le 03/02/2022 la Phase2 de ce projet DEMEOL, dans le cadre d'un avenant de délai et financier, afin de poursuivre les mesures ponctuelles de champs électromagnétiques jusqu'à la phase finale du coulage du béton des nouvelles fondations des éoliennes.
- De faire appel à des cofinanceurs complémentaires, afin de pouvoir financer et lancer la Phase 3 de ce projet permettant de poursuivre ces mesures, et ce jusqu'à la phase de raccordement des éoliennes au Réseau de Transport d'Electricité (Rte).

Considérant qu'il a été décidé de réaliser la Phase 3 de ce projet DEMEOL, afin de poursuivre les mesures ponctuelles au sol des variations de champs électromagnétiques (0.001 Hz – 100 Hz) pour évaluer l'impact du raccordement sur l'état électromagnétique de la zone.

Considérant que cette étude ne doit avoir que du financement public pour éviter toutes partialités supposées auprès des opposants.

Considérant que le SYDELA, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité (AODE), est propriétaire de réseaux de distribution d'électricité qui assureront le raccordement, quand bien même ENEDIS en assure la gestion et l'exploitation à ses frais et risques dans le cadre concessif ad hoc, et qu'à ce titre, il est proposé que le SYDELA contribue à l'étude pilotée par la DREAL.

Considérant qu'une convention de recherche et développement partagée est proposée par la DREAL aux personnes publiques intéressées par une coopération sur ladite étude, donnant droit notamment à la conservation des résultats.

Considérant que le coût de la phase 3 dudit projet, à hauteur de 50 000 € HT, serait cofinancé par les personnes publiques suivantes :

- BRGM : 20% du coût global de l'étude soit 10 000 € HT
- DREAL (*pilote du projet*) : **participation à déterminer**
- DDTM44 : 10 000 € HT
- CD44 : **participation à déterminer**
- Commune de Trans sur Erdre : 2 500 € HT
- Commune de Joué sur Erdre : 2 500 € HT

Considérant qu'il est proposé que le SYDELA cofinance également l'étude menée, à hauteur de 25% des 80% restants du coût global HT de l'étude, financement qui ne pourra dépasser les 12 500 € HT.

Considérant qu'en séance, il a été décidé d'abaisser le seuil maximal de financement à 10 000 € HT.

Le Comité syndical, décide, à **16** voix pour et 1 abstention :

- D'approuver la participation du SYDELA, Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité, à la réalisation d'une étude sur l'impact sanitaire du raccordement d'un parc éolien à Trans-sur-Erdre, pilotée par la DREAL, sous réserve de la participation financière de l'ensemble des cofinanceurs cités ci-dessus.
- De fixer la participation financière du SYDELA à hauteur de 25% des 80% restants du coût global HT de l'étude, avec un montant maximum de 10 000 € HT.
- D'autoriser le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,
Raymond CHARBONNIER

